

Guide formulaire interactif : À lire impérativement

1/2) Pour **télécharger** le formulaire depuis le site sur votre bureau :

- ☞ Utiliser le navigateur « Firefox » (🦊) → Logiciel disponible : [ICI](#) ;
- ☞ Cliquer le bouton « Télécharger » (📄) → Situé en haut à droite du navigateur ou « Clic droit : Enregistrer sous » ;

2/2) Pour **utiliser** les formulaires interactifs :

- ☞ Ouvrir le fichier PDF avec Adobe Acrobat Reader DC (📄) → Logiciel disponible : [ICI](#) ;
- ☞ Ouvrir le fichier PDF sur votre ordinateur uniquement (🍏 ou 🍏)

- Conseils pour **l'envoi du formulaire** (@ ou 📧) :

- ☞ Pensez à remplir ce formulaire électroniquement ;
- ☞ Si vous ne souhaitez pas signer électroniquement : Remplir le formulaire électroniquement, l'imprimer, le signer et l'envoyer ;
- ☞ La liste des adresses mails/ postales DSAC (Pôle Licences) auxquelles vous pouvez envoyer vos documents se trouve : [ICI](#)

- Un **problème** avec nos formulaires interactif (??) :

- ☞ Vous pouvez retrouver toutes les informations relatives à l'utilisation des « i-Formlic » sur le site du Ministère : [ICI](#)
- ☞ Le tutoriel vidéo pour signer électroniquement le formulaire est disponible : [ICI](#)

Informations générales :

1) Privilèges SFI et instruction à l'IR :

- ☞ Le FCL.SFI.905(a) indique que le SFI peut instruire à l'IR sous réserve d'avoir effectué la formation IRI. Ce privilège correspond à l'instruction dans le cadre des stages de formation initiale à l'IR (non lié à une QT/QC). Dans ce cas, il conduit uniquement l'instruction sur les parties « simulateur » du stage IR (IR/SE et/ou IR/ME SP).
- ☞ La qualification SFI délivrée sera restreinte à la formation à l'IR en prorogation/renouvellement dans le cas où le pilote n'aura pas fourni l'attestation de formation IRI (Cf. FCL.905.SFI(a)). Pour lever cette restriction, veuillez utiliser le **42i-Formlic** disponible : [ICI](#).
- ☞ La qualification SFI/SP permet d'acter uniquement sur les QT(H) SP. Il est possible d'étendre les privilèges du SFI/SP à l'instruction à la MCC. Pour étendre ce privilège, veuillez utiliser le **42i-Formlic** disponible : [ICI](#).

2) Délivrance d'un SFI(H) sur la base d'un TRI(H) :

- ☞ Un instructeur titulaire d'un TRI(H) sur un type pour un environnement (SP/MP) donné est dispensé de formation pour l'obtention d'un TRI(H) sur le même type et dans le même environnement (SP/MP) (Cf. FCL 930.TRI(c)).
- ☞ Les prérequis SFI et l'épreuve AoC SFI restent exigibles.
- ☞ L'AOC TRI SP (resp. MP) et SFI SP (resp. MP) sont identiques en délivrance. Par conséquent, il est possible d'utiliser une AoC TRI pour les exigences de délivrance du SFI.
 - Si une nouvelle AoC SFI est présentée, une date de fin de validité de 3 ans sera accordée.
 - Si l'AOC TRI est utilisée, la date de fin de validité du SFI sera alignée sur celle du TRI.

3) SFI(H) et exploitation MPO :

- ☞ Le règlement (UE) n°2021/2227 introduit les prérequis d'expérience pour obtenir le privilège d'instruction MPO (Cf. FCL.915.SFI(e)(5)). Cependant, le privilège ne sera pas suivi sur la licence. C'est à l'organisme de formation de s'assurer que l'instructeur possède bien les exigences d'expériences requises pour instruire en MPO.

Pièces à fournir SFI(H) :

- Originale/Copie/Scan de la licence Part-FCL recto/verso.
- Les pièces demandées dans la rubrique « Condition délivrance SFI(H) ».
- Pour les redevances, le formulaire (**143i-Formlic**) et les informations nécessaires aux paiements sont disponibles : [ICI](#)

Information sur le navigant :

1/5. Information sur le candidat :

Nom de famille ¹	Nom d'usage (Si différent de ¹)		
Prénom(s)	Date de naissance	Lieu de naissance	
Adresse	Commune	Code postal	
Téléphone(s)	Courriel		
N° licence :	Pays de résidence		

Candidature SFI(H) :

Je pose ma candidature pour : SFI/SP SFI/MP

Indiquez le privilège (Ex : AS330 ...)

Indiquez sur quel simulateur la formation s'est effectuée : FTD II/III FFS

Sur la base d'une qualification TRI en état de validité : Oui Non

Condition délivrance SFI(H) :

2/5. Prérequis (à remplir par le candidat)

	SFI(H) SP : Oui <input type="checkbox"/>	SFI(H) MP : Oui <input type="checkbox"/>
Licences détenues (FCL915.SFI(a))	- Être ou avoir été titulaire d'une licence CPL, MPL ou ATPL(H) : Oui <input type="checkbox"/>	
Contrôle de compétence QT (au cours des 12 mois qui précèdent la demande) (FCL915.SFI(b))	- Avoir effectué le contrôle de compétences pour la délivrance de la qualification de type d'aéronef spécifique dans un FFS représentant le type applicable : Oui <input type="checkbox"/> → Fournir le compte rendu de test sur le type d'aéronef ; Date du contrôle de compétences sur le type d'aéronef au cours des 12 derniers mois : <input style="width: 150px;" type="text"/>	
Étapes en tant que pilote ou observateur dans les 12 derniers mois (FCL915.SFI(e)(1))	- Au moins 1h de vol en tant que pilote ou observateur dans le poste de pilotage : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Temps de vol total (FCL915.SFI(e)(3)) / (FCL915.SFI(e)(4)) (FCL915.SFI(e)(2))	SFI(H) SP SE :	- Au moins <input style="width: 50px;" type="text"/> h (1000hdv min) en tant que pilote sur hélicoptère dont <input style="width: 50px;" type="text"/> h (350h min) en exploitation multipilotes sur n'importe catégorie d'aéronef.
	- Au moins <input style="width: 50px;" type="text"/> h (250hdv min) en tant que pilote sur hélicoptère.	
	SFI(H) SP ME :	
	- Au moins <input style="width: 50px;" type="text"/> h (500hdv min) en tant que pilote sur hélicoptère dont <input style="width: 50px;" type="text"/> h (100h min) en tant que PIC sur hélicoptères SP ME.	

3/5. Attestation de fin de formation

- Fournir une attestation de formation pour la délivrance d'une qualification d'instructeur dûment complétée et signée par l'ATO.
 Un modèle « **79i-Formlic** » est mis à votre disposition sur le site du Ministère : [ICI](#) (Section SFI)
 Cette attestation peut ne pas être fournie si la section ATO du compte-rendu de l'AOC est dûment complétée et signée par l'ATO.
- Si l'ATO n'est pas approuvée par la France : Copie du certificat d'approbation de l'ATO.

4/5. Évaluation de compétence (Cf. FCL935)

- Fournir l'originale/copie/scan du compte-rendu de l'évaluation de compétences (Cf. FCL.935) complété et signé par l'examineur.
 Un modèle « **28Formexa** » est mis à votre disposition sur le site du Ministère : [ICI](#) (Section SFI)
- Si l'examineur n'est pas titulaire d'une licence française Part-FCL : Copie de sa licence et de l'autorisation d'examineur.

5/5. Validation des données renseignées

Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions de l'article 441-1 du Code pénal, reproduites ci-dessous, relatives aux faux. De plus en cas de violation de ces dispositions, nonobstant les sanctions pénales susceptibles de m'être infligées, je reconnais avoir été informé(e) que la décision d'acceptation fera l'objet d'une décision de retrait immédiat.

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende. »

Fait à		Signature (électronique ou non)	Fournir la copie de la pièce d'identité (si le formulaire est signé électroniquement)
Le		Lien tuto « Vidéo » signature électronique : Ici	
		<p>1/3) Les signatures avec « initiales » ou « Nom/prénom » ne seront pas acceptées.</p> <p>2/3) La signature devra être <u>identique</u> à celle sur votre pièce d'identité.</p> <p>3/3) Veuillez prendre connaissance du tuto vidéo pour signer électroniquement.</p>	